

## CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES DE LYCEE – ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022.

Sont concernés tous les élèves de 3<sup>ème</sup> au collège qui poursuivent leur scolarité au lycée en 2021-2022.

La campagne de bourses de lycée se déroule en deux périodes :

- 1<sup>ère</sup> campagne du 17 mai au 06 juillet 2021.
- 2<sup>ème</sup> campagne du 02 septembre au 21 octobre 2021.

Nous vous invitons très vivement à participer à la 1<sup>ère</sup> campagne afin que nous puissions vous venir en aide dans l'élaboration de votre dossier et ainsi vous soulager d'une tâche administrative à la rentrée 2021.

Deux possibilités s'offrent à vous pour formuler votre demande :

1. Demande «Papier». (dès à présent)

Soit en venant retirer le dossier à l'accueil du collège, soit vous l'éditer car il est en pièce jointe ou en allant le chercher sur le site internet [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee). Vous déposerez demande complétée au secrétariat du collège qui vous fournira un accusé réception et transmettra votre dossier aux Services Académiques des Bourses.

2. Demande en ligne (à compter du 28 Juin 2021 – voir flyer joint)

- Sur le portail «scolarité services» en vous munissant de votre numéro fiscal (ainsi que celui de son éventuel concubin).

A ce stade de gestion des demandes en ligne, les données fiscales n'étant pas disponibles il ne sera pas nécessaire de fournir les justificatifs.

A l'issue de votre saisie vous pourrez imprimer ou télécharger un accusé réception.

Récupération des données fiscales.

Compte tenu de la prise en compte des revenus de l'année N-1 (avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020) pour l'étude du droit de la bourse, toutes les demandes de bourses, quel que soit le format, recueillies durant la première période de la campagne, seront instruites à compter de la rentrée scolaire. Ainsi, les demandes seront réceptionnées dans l'application de gestion des bourses de lycée pour permettre le lancement à la rentrée de la récupération automatique des données fiscales par le Service Académique des Bourses.

Votre attention s'il vous plaît :

Un point de vigilance important est à signaler : les demandes n'étant instruites qu'à la rentrée, il n'y aura plus de notifications de droit ouvert ni plus de refus délivrés traditionnellement au printemps.

Nous veillerons, en fonction des résultats du sondage ci-dessous d'assurer un suivi dans l'avancée de votre demande et n'hésiterons pas à prendre contact avec vous pour vous venir en aide.

Documents joints :

- . Dossier de Bourses
- . Barème d'attribution des Bourses Nationales Etudes du 2<sup>nd</sup> degré
- . FLYER